



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 11 mars 2024 - N° 1/2024

M. le Vice-Président ouvre la première séance du Conseil communal à 20h00.

Ordre du jour

1. Appel
2. Modification de l'ordre du jour
3. Assermentation de M. Antoine Hirschy
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
5. Élection du Président(e) du Conseil communal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024
6. Élection d'un ou d'une Secrétaire du Conseil communal pour la fin de la législature
7. Propositions individuelles et pétitions
8. Préavis municipal n° 1/2024 relatif au règlement des sépultures et du cimetière de Chavannes-des-Bois
9. Communications du bureau
10. Communications des représentants aux associations intercommunales
11. Communications de la Municipalité
12. Divers

1. Appel

Membres présents	31
Membres excusés	4

MM. Faly Andriamanantenaso, Alain Berger, Sandro Medina, Mme Marie-Thérèse Ramseyer.

M. Patrick Scheffre a prévenu le Vice-Président de son arrivée tardive pour raison professionnelle.

Le quorum se monte à 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes se monte à 16.

L'ordre du jour n'amène aucun commentaire.

2. Modification de l'ordre du jour

Le Vice-Président présente et explique les raisons des modifications de l'ordre du jour. D'une part, Mme de Matteo a renoncé à son mandat pour des raisons personnelles, d'autre part, notre règlement de Conseil communal stipule que les membres du bureau sont élus du 1^{er} juillet au 30 juin.

Modifications acceptées à l'unanimité.

3. Assermentation de M. Antoine Hirschy

Assermentation effectuée, M. Antoine Hirschy est applaudi par l'ensemble de l'assemblée.

4. Élection du Président(e) du Conseil communal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024

M. Renato Di Gisi est le seul candidat, il est élu à l'unanimité et chaudement applaudi.

5. Élection d'un ou d'une Secrétaire du Conseil communal pour la fin de la législature

Mme Eléonore Grosclaude est la seule à se présenter et est aussi élue à l'unanimité.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Mme Anna Patient demande plusieurs corrections aux 6^{ème} et 7^{ème} paragraphe de la page 2. Il s'agit de rajouter :

- « ... de décharge des Tattes-de-Bogis » après « ...le projet »,
- « qui se trouvera sur les territoires de Commugny et de Chavannes-de-Bogis. » après « ...ce projet »,
- « par la Présidente suite à la demande des quatre pétitionnaires devant le Conseil. » après « ... aux membres ».
- « 75 camions par jour. » après « ... beaucoup plus. »,
- « sur le territoire de Commugny, » après « En Trembley, ».

M. Stéphan Comminot intervient au sujet de l'exonération des enfants quant à la taxe déchets. Son intervention étant complexe, son écrit sera joint au présent PV pour une meilleure compréhension.

Mme. Anne-Françoise Robyr Comminot souhaite que le premier paragraphe du point 11 de la page 6 soit modifié, car il ne reflète pas ses paroles. Soit de changer :

- « Mme Comminot Robyr détaille un problème qui s'est produit pour l'Association des jeunes qui n'a pas pu bénéficier d'une subvention de la commission culturelle de 1'000.- CHF en lien avec le Food Truck des Bois et le déplore. Mme Green regrette également cet état de fait et souligne qu'aucune irrégularité n'est à mettre au crédit de qui que ce soit. » par « Mme Robyr Comminot déplore que pour l'organisation de sa manifestation Food Truck des Bois, la Municipalité soit passée par l'Association des Jeunes de Chavannes pour obtenir une subvention de CHF 1'000.-- de la part de la Commission culturelle, alors que l'Association des Jeunes ne participait pas à l'organisation de ladite manifestation. »

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est accepté avec les corrections à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et pétitions

Mme Marie-Laure souhaite que l'on parle des Tattes de Bogis.

La parole est donnée à Mme Van Lanker qui avec Mmes Ducrest-Jouve, Patient et M. De Salvo ont créé une association qui s'appelle EcoLaVersoix. Elle explique brièvement la situation actuelle, tout en précisant que la Municipalité sera à même de donner de plus amples informations sur le sujet. Elle précise aussi que, contrairement aux bruits qui courraient Pro Natura ne valide pas le projet et a demandé à Impact Concept de retirer leur nom de toutes leurs communications sur le sujet.

Finalement, elle mentionne le fait que le Canton souhaiterait décontaminer tous les sols de ses stands de tir et les stocker dans des décharges contrôlées.

Mme Patient prend la parole pour développer les tenants et aboutissants de leur association EcoLaVersoix et de leur site internet avec toutes les informations nécessaires sur la décharges et l'avance des discussions et des décisions. Pour plus de détails et un éventuel soutien, se référer à www.EcoLaVersoix.ch.

8. Préavis municipal n° 1/2024 – Règlement des sépultures et du cimetière de Chavannes-des-Bois

M. Volpi précise qu'il s'agit de mettre à jour le règlement, taxes et délai de désaffectation des comptes ne changent pas. De même, il s'agit d'avoir un plan qui corresponde au droit cantonal. Plusieurs zones ont été définies et déterminées afin que l'ordre d'inhumation et les numéros soient respectés et utilisables à l'avenir sans revoir le plan. Le service cantonal de la Santé a validé l'ensemble des documents envoyés. Le délai de désaffectation a beau être déterminé par la législation, tant qu'il y a de la place, il a été décidé de garder les tombes, cependant, la Municipalité n'accorde pas de concession.

M. Fiaux procède à la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

M. le Vice-Président passe au vote comprenant les modifications faites par la Municipalité :

Dans sa séance du 11 mars 2024, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

D'adopter le préavis municipal 1/2024 : règlement des sépultures et du cimetière de Chavannes-des-Bois (modifié par la Municipalité avant le vote du Conseil), soit

- d'adopter le préavis 1/2024 avec les modifications proposées;
- d'adopter le règlement des sépultures et du cimetière tel que présenté.

Le préavis est accepté à la majorité avec les modifications proposées par la Municipalité.

9. Communications du bureau

M. le Vice-Président rappelle la date des prochaines votations fédérale, soit le 9 juin 2024, portant sur quatre objets.

De plus la date de la prochaine séance du Conseil communal doit être confirmée, ce en fonction de l'agenda des nouveaux membres du bureau.

10. Communications des représentants aux associations intercommunales

Il n'y a ni de rapport pour l'APEJ ni pour l'ORPC ou les SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs). Le rapport Région Nyon a été adressé à tous par courriel.

11. Communications de la Municipalité

Roberto Dotta, Syndic

- Excuse M. Vergani et félicite publiquement Mme Rita Alma qui est applaudie par l'assemblée.
- Changements de dicastères selon la liste annexée au présent PV.
- La Municipalité de Mies a fait une demande de financement concernant le Projet d'agrandissement de l'école du Sorbier. Demande aux Municipalités de Chavannes-des-Bois et Tanay de participer à l'emprunt de CHF 2'579'000.- au prorata des habitants de chaque commune.

Concrètement cela représenterait un emprunt (qui augmenteraient notre plafond d'endettement) d'environ CHF 515'000.- et intérêts liés à l'emprunt payés par Mies sous forme de contrat. La Municipalité a répondu en janvier que la Commune ne pouvait entrer en matière pour cette demande, car lors de la construction de la crèche nous nous sommes retrouvés dans une situation similaire. (Cf. échanges de courriers en annexe fournis par la Municipalité). De surcroît, la Commune contribue déjà aux financements des infrastructures scolaires.

- Comptes 2023 pour la partie validée par la boursière : surplus au niveau des rentrées fiscales par rapport au budget 2023. Un premier placement des liquidités excédentaires en 2024 (soit CHF 1'200'000.-) a été fait pour deux mois auprès de la BCV à un taux annuel de 1.4%.
- Tous les documents seront mis à disposition de la Commission de gestion dans la semaine du 15 mai 2024.
- La terrasse du Relais des Chasseurs est réparée.
- Réponse à l'intervention de M. Dominé lors de la dernière séance du conseil : La chasse est réglementée et les dates sont fixées par le Canton fin juin, début juillet en fonction des dégâts causés par la faune. La chasse collective au cerf est autorisée le mercredi et de manière générale, la chasse n'est pas permise à moins de 200 m des habitations.

Diego Vergani, Vice-Syndic, remplacé par M. Moreno Volpi

Tattes de Bogis :

- Parties prenantes : Ronchi SA (exploitant), Impact-Concept SA (étude de faisabilité), DGTL et DGE.
- Mr. Vergani et Volpi représentent la Commune au sein du COPIL.
- Le calendrier estimatif est le suivant : la 3^{ème} étant prévue en novembre 2024 après l'envoi en examen préalable aux services cantonaux et à leur synthèse, les communes territoriales devront se déterminer fin 2024, pour une mise à l'enquête publique début 2025.
- Divers thèmes ont été abordés lors de la réunion du 19 janvier 2024 avec deux représentants communaux, soit les compensations biologiques, hydriques et trophiques, les passages de faune, la problématique liée à l'augmentation du trafic ainsi que les systèmes de récupérations et de contrôles (particulièrement pour les déchets B) et la communication à la population au sujet de la future décharge et de l'avancée du projet.
- M. Volpi tient à préciser que toutes les communications doivent venir uniquement du Canton et non des communes concernées.

- Le contrat de la parcelle 4 a été résilié unilatéralement en raison des espèces protégées découvertes sur ce terrain. L'exploitant, à ce stade n'accepte pas cette résiliation formelle mais Impact-Concept SA a déjà confirmé par écrit l'exclusion du terrain.

RC7 – réhabilitation de la route cantonale :

- Le Grand Conseil n'a pas voté l'octroi du crédit d'ouvrage et le projet a été renvoyé au Conseil d'Etat pour complément d'étude intégrant des éléments environnementaux supplémentaires et une piste cyclable. Report de 6 mois environ.

Arrêts de bus :

- M. Vergani nous donnera plus de nouvelles sur l'avancée du projet lors de la séance du CC du mois de juin.

Keri Anderson Sparks, Municipale

Manifestations :

- Pour la première fois depuis avant le COVID, un souper a été organisé pour les nouveaux Suisses de Chavannes-des-Bois.
- Plusieurs manifestations ont eu ou auront lieu telles que la chasse aux œufs, une journée portes ouvertes sports, la rencontre des aînés le 20 juin, le 1^{er} août organisé par la Commune ainsi que le brunch de la rentrée le dimanche 18 août.

Bâtiments :

- Ancienne fruitière : contrôle et entretien de toiture effectués.
- Hangar : fermeture de la porte voirie, ainsi que peinture de la façade.
- Tennis : petit cabanon et grill supprimés.
- Règlement des locations a été mis à jour.
- Selecta a fourni à la commune un bénéfice de CHF 996. 60 en 2023.

Moreno Volpi, Municipal

Bornes électriques :

- Presque 100 recharges aux bornes électriques de la Commune en un mois. Pour l'instant seules deux bornes sont équipées, mais moyennant env. CHF 6'000.- les quatre autres pourront être installées en fonction du besoin.

Panneaux solaires :

- Les travaux devraient être terminés cette semaine.

Tennis :

- Les travaux ont un peu de retard en raison de la météo.

Terrain de sport :

- Devrait être prêt pour ce printemps. Comme prévu, arbres et haies vives ont été plantés.

Sécurité, police & feu :

- Les vols dans la Commune tous types confondus, sont passés de 7 (2022) à 16 en 2023.
- M. Volpi travaille sur les procédures d'évacuation du bâtiment communal en cas d'urgence.

Abri PC :

- 1069 places protégés pour 1022 habitants mais au vu des constructions, du morcellement parcellaire et de la législation cantonale, on se dirige vers un manque de place dans les abris à moyen terme.
- Tests de sirènes de la protection civile conformes.

Rita Alma, Municipale

Association des jeunes :

- Dissolution de l'association des jeunes pour le 30 septembre 2024, pour cause de manque de relève et de vie professionnelle active des fondateurs (encore en attente de la communication officielle).

Aînés :

- M. Mike Harrops a demandé la mise à disposition du foyer pour des activités avec les aînés chaque dernier jeudi du mois. Le site www.chavannes-des-bois-stamm.info fournit de plus amples informations.

12. Divers

M. Gobet souhaiterait savoir quand les travaux concernant la fibre optique seront terminés. Réponse de M. Volpi qui annonce plusieurs mois de travaux.

M. Di Gisi s'exprime sur le changement de date de la séance du 24 juin 2024, en raison d'absence du Président et de la Secrétaire

Mme Robyr Comminot souhaiterait être avertie de quand et combien ainsi que pour combien d'heures les membres des Commissions sont payés.

Le Vice-Président lève la séance à 21h35.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Le Vice-Président

La Secrétaire



Claude Bürer



Eleonore Grosclaude

Annexes : mentionnées

Concerne : PV du Conseil communal du 11 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai un problème avec le dernier paragraphe de la page 4.

Et plus particulièrement avec les 3^{èmes} et 4^{ème} ligne dudit paragraphe.

Tout d'abord, cela correspond exactement à ce qu'à dit le Syndic le soir du 11 décembre dernier, mais le temps que je réagisse la dernière fois, le débat était déjà plus loin, et j'attendais le PV pour voir ce qui y était écrit.

Il est écrit :

En 2024, les 0-18 ans de la commune seront exonérés de taxe déchets afin d'alléger la charge financière des familles afin de s'aligner à la pratique de la plupart des communes de Terre Sainte,

Jusque-là pas de problème.

Je lis la suite : mais surtout parce que l'excédent de revenus de la rubrique 45 dans les comptes 2022 sera également confirmé dans les comptes 2023.

Cela laisse sous-entendre que l'on peut exonérer les enfants parce que le compte 45 est positif.

La décision d'exonérer les enfants, est une décision politique et ne peut être motivée par le fait que le compte 45 soit positif, car les deux éléments ne sont pas liés.

Dans le compte 45, les revenus sont pour une partie liée à la taxe, et personne ne peut s'y soustraire. Si une commune veut aider un groupe de citoyens en leur faisant payer moins ou pas du tout de taxe, elle doit compenser le manque à gagner par un financement autre.

Dans le cas présent, le financement de la taxe enfant est assuré par un subventionnement qui se trouve en charge dans le compte social et en revenu dans le compte 45.

Donc dans le compte 45, la totalité de ce qui est dû via la taxe s'y retrouvera soit par la taxe elle-même soit par un revenu subventionné lié au compte social

Que l'on puisse dire que c'est parce que les comptes généraux de la commune sont positifs que l'on peut faire un subventionnement via le compte social permettant une exonération de la taxe enfant, là je suis d'accord, mais pas parce que le compte 45 est positif.

Je désire que mon intervention soit inscrite au Procès-Verbal du Conseil de ce jour.

Stephan Comminot



Chavannes-des-Bois le 11 mars 2024

Répartition des dicastères

Roberto Dotta, Syndic

Finances, économie, relations extérieures, agriculture et forêts, tourisme

Diego Vergani, Vice-Syndic

Routes et mobilité, urbanisme et territoire

Keri Anderson Sparks

Education et naturalisations, communication, culture et manifestations, bâtiments

Moreno Volpi

Administration générale, sécurité, sport, voirie et technique des bâtiments

Rita Alma

Assurances et juridique, environnement, affaires sociales, églises et cimetière



COMMUNE DE MIES



MUNICIPALITÉ

REÇU le
06 DEC. 2023

Mies, le 4 décembre 2023
CG/35.01

Municipalité de
Chavannes-des-Bois
Route de Sauverny 282
1290 Chavannes-des-Bois

Ecole de Mies – UAPE – Agrandissement

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Comme vous le savez certainement, notre Commune projette l'agrandissement de son école et de son UAPE.

Un préavis sera présenté à l'assemblée de notre Conseil communal le 13 décembre prochain. Ledit préavis a été préparé en conformité avec la décision du Conseil intercommunal de l'APEJ prise le 21 novembre.

Vous trouverez, en annexe, copie de ce préavis dont le contenu, nous l'espérons, s'explique par lui-même. A sa lecture, vous constaterez que notre Municipalité a pris la décision d'approcher les Communes de Chavannes-des-Bois et Tannay pour leur proposer de participer à l'emprunt des montants nécessaires à l'agrandissement des locaux qui seront utilisés par l'APEJ dans la mesure où notre école est appelée à accueillir des enfants venant également de ces deux Communes.

Nous sollicitons une telle participation de façon à permettre à Mies de ne pas épuiser, voire dépasser le plafond d'endettement qui a été fixé en début de législature.

Dans notre esprit, une acceptation de vos deux Communes n'emporterait pas pour elles la prise en charge de dépenses puisque le crédit auquel votre Commune serait appelée à participer serait intégralement rémunéré par les futurs loyers qui seront assumés par l'APEJ.

Dans ce contexte, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer si vous êtes d'accord de participer à un entretien pour discuter de cette proposition.

Le cas échéant un Doodle sera organisé pour trouver une date à convenance réciproque.

Enfin, dans la mesure où notre Conseil communal aura lieu le mercredi 13 décembre prochain, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer avant cette date si vous êtes ouverts à une discussion dans ce sens.

Le soussigné de gauche reste dans l'intervalle à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

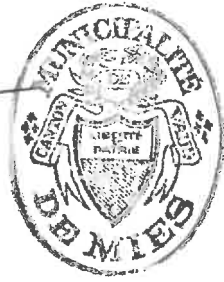
Dans l'attente de votre prise de position, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, l'assurance de nos sentiments distingués.

La Municipalité

Le Syndic



P.-A. SCHMIDT



La Secrétaire



C. GALLAY



Commune de Chavannes-des-Bois

3

MUNICIPALITE

Tél. (022) 755 28 18
greffe@chavannes-des-bois.ch

Commune de Mies
Rue du Village 1
1295 Mies

Réf. 76.02 / KAS

Chavannes-des-Bois, le 11 janvier 2024

Ecole de Mies – UAPE – Agrandissement

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Avec un peu de retard, nous accusons réception du courrier cité en titre qui nous est parvenu le 6 décembre, mais que nous n'avons pu traiter formellement que lors de la dernière séance municipale de 2023.

Tout d'abord nous tenons à remercier la Municipalité et le Conseil de la Commune de Mies pour avoir proposé et accepté le préavis concernant le projet d'agrandissement de l'école du Sorbier afin de pallier aux besoins en infrastructures scolaires pour le primaire du pôle Sud de Terre Sainte.

Il s'agit sans doute d'une première étape importante dans le cadre de la planification ambitieuse de l'APEJ à l'horizon 2040.

Si la tendance démographique positive peut être observée un peu partout dans notre région, elle a été particulièrement prononcée à Chavannes-des-Bois, puisque la population du village a plus que doublé ces 15 dernières années. Pour accompagner ce développement, les précédentes municipalités ont essayé en vain d'obtenir le feu vert des autorités cantonales afin de pouvoir construire une école primaire dans le village.

Par conséquent, notre Commune s'est résolue de bâtir une troisième crèche intercommunale de Terre Sainte qui a ouvert ses portes en 2018. A noter également que la commune participe activement au financement des infrastructures scolaires en fonction du nombre d'enfants résidents.

Enfin et vu que notre marge de manœuvre au niveau du plafond d'endettement est relativement limitée pour la deuxième partie de la législature, nous ne pouvons pas entrer en matière concernant votre demande de participer à l'emprunt des montants nécessaires à l'agrandissement de l'école du Sorbier.

En vous exprimant encore une fois notre reconnaissance pour les efforts consentis et en vous souhaitant nos meilleurs vœux pour l'année qui vient de démarrer, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Roberto DOTTA
Syndic


Samantha MARTIN
Secrétaire municipale